

Le coût de création d'une auto-entreprise

Description

Le coût de [création d'une auto-entreprise](#) est relativement faible, puisqu'il s'agit d'une forme d'entreprise simple à mettre en place. Dès lors que peu de démarches administratives sont à effectuer pour exercer sous cette forme juridique, les frais afférents sont généralement peu élevés, et aisément anticipables. Focus sur ces frais, obligatoires ou facultatifs, à prévoir lors de la création d'une auto-entreprise.

[Créer mon entreprise en ligne](#)

Combien coûte l'immatriculation d'une auto-entreprise ?

Première formalité obligatoire pour devenir auto-entrepreneur : la déclaration de début d'activité. Précédant immatriculation, cette démarche permet à l'auto-entrepreneur de signaler son début d'activité auprès des registres qui recensent les informations relatives aux entreprises :

- RCS pour les activités commerciales ;
- RM pour les activités artisanales ;
- URSSAF pour les activités libérales.

Si elle est réalisée par l'auto-entrepreneur seul, cette formalité est **entièrement gratuite** sauf pour l'[agent commercial](#), qui lui, doit payer 27 euros pour s'immatriculer au registre spécial des agents commerciaux.

Il suffit de remplir sa déclaration d'activité en ligne sur le site du Guichet unique, via le portail INPI. Il devra alors renseigner plusieurs informations, parmi lesquelles :

- Son identité ;
- Ses coordonnées ;
- L'activité exercée ;
- La fiscalité choisie.

Il devra veiller à compléter scrupuleusement le formulaire directement en ligne et à n'oublier aucune pièce justificative, toute erreur pouvant entraîner un rejet du dossier par le Greffe.

Par ailleurs, les CFE proposent un service d'assistance à 60 euros aux intéressés pour les aider à accomplir les formalités d'inscription.

Zoom : il est également possible de se faire accompagner par un prestataire en ligne pour la réalisation de cette formalité. Ainsi, LegalPlace vous propose ses services pour [créer votre auto-entreprise](#) rapidement et simplement. Nos équipes se chargent de l'ensemble des démarches administratives, pour vous permettre de vous focaliser sur le lancement de votre activité.

Quels sont les autres coûts à prévoir lors de la création d'une micro-entreprise ?

D'autres éléments peuvent faire augmenter encore le coût de création d'une auto-entreprise. Les dépenses marketing et la réalisation d'un stage de préparation à l'installation en font partie, l'acquisition de matériel et de stocks également. Parmi les démarches obligatoires et payantes, on distingue aussi la [domiciliation](#).

Domiciliation

La domiciliation de l'auto-entreprise est une formalité obligatoire. Il s'agit en effet de conférer une [adresse administrative](#) et fiscale à votre structure. A cet effet, plusieurs options s'offrent à vous :

- L'achat ou la location d'un local commercial ;
- La société de domiciliation ;
- Une couveuse ou pépinière d'entreprises ;
- La domiciliation à l'adresse personnelle du gérant.

Cette dernière solution a l'**avantage de ne pas engendrer de frais supplémentaires**, en revanche elle n'est pas toujours adaptée : le contrat de bail de l'entrepreneur ou encore les règles d'urbanisme peuvent s'opposer à la domiciliation de l'auto-entreprise à son adresse personnelle.

Les autres options engendrent quant à elles des frais variables :

Option de domiciliation	Frais à prévoir
Pépinière d'entreprise	Indexés sur le prix de l'immobilier local (en moyenne 10% à 20% moins cher que l'immobilier d'entreprise)
Société de domiciliation	Entre 10€ et 150€ par mois (en fonction des options souscrites)
Local commercial	A l'achat : plusieurs milliers d'euros A la location : varie selon la localité choisie, la taille des locaux etc.

Stage de préparation à l'installation

Dans le cadre de la création de l'auto-entreprise, l'auto-entrepreneur artisan peut choisir de suivre un [stage de préparation à l'installation](#). Autrefois obligatoire, ce dernier est devenu facultatif et coûte **en moyenne 300 euros**.

Bon à savoir : Soulignons que l'inscription des artisans au Répertoire des métiers est totalement gratuite s'ils ne suivent pas le SPI.

Matériel et les stocks

Dans la liste des coûts divers figure l'acquisition de matériels et de stocks nécessaires au lancement de l'activité. Afin d'anticiper les besoins de financement, mieux vaut réaliser un [prévisionnel financier](#) et une étude de marché avant de démarrer l'activité, de la même manière que tout entrepreneur.

Le futur auto-entrepreneur peut dépenser **200 euros en moyenne** dans les frais de démarrage, parmi lesquels on distingue les dépenses consacrées à l'achat :

- D'outillage ;
- Du matériel de bureau ;
- De matériel informatique ;
- De matières premières.

Mais, ils peuvent varier fortement en fonction des activités.

Bon à savoir : si vous souhaitez [créer une entreprise de réparation électronique](#), il faudra prendre en compte le coût des outils nécessaire dans votre budget.

Marketing

2 à 10 % du budget devrait être consacré aux dépenses marketing. En général, elles correspondent :

- Au lancement d'une campagne de communication ;
- À la conception d'une carte de visite et d'un flyer ;
- À la création d'un site internet ;
- Au développement d'une stratégie digitale.

Quels frais supplémentaires envisager ?

La création d'une auto-entreprise implique également :

- La souscription de divers contrats d'assurance ;
- L'ouverture d'un compte bancaire.

L'entrepreneur doit **anticiper ces coûts supplémentaires**, parce qu'ils peuvent faire augmenter considérablement le budget consacré au projet.

Création d'un compte bancaire

Le futur micro-entrepreneur dispose d'un an pour ouvrir un **compte bancaire destiné à ses activités professionnelles**. Cette démarche coûte :

- 10 euros maximum par mois auprès d'une banque en ligne ;
- Entre 20 euros et 35 euros mensuels chez un établissement bancaire classique.

Des écarts de prix qui s'expliquent par la différence des services proposés :

- Chéquier ;
- Agence physique ;
- Terminal de paiement ;
- Produit d'assurance ;
- Carte bleue.

La création d'un compte bancaire, pas forcément dédié aux entrepreneurs, permet de bien séparer les revenus professionnels et les rentrées d'argent personnelles de l'auto-entrepreneur. Mais, elle est obligatoire uniquement pour les micro-entreprises qui réalisent un **chiffre d'affaires annuel supérieur à 10 000 euros durant deux années qui se suivent**.

Bon à savoir : mieux vaut prendre le temps de bien comparer les propositions disponibles sur le marché pour trouver l'offre qui présente le meilleur rapport qualité-prix.

Assurances

Anticiper le coût de la souscription d'une assurance professionnelle permet d'éviter également les mauvaises surprises, en plus d'être protégé de tous les risques liés à l'activité, dès son lancement. Il est compris **entre 70 euros à 200 euros annuels**. En effet, le prix d'un contrat dépend souvent de :

- L'activité menée ;
- La zone géographique à couvrir ;
- Le chiffre d'affaires réalisé.

Notons que souvent, assurer un local professionnel est particulièrement cher. Pour réaliser des économies substantielles, l'entrepreneur a tout intérêt à **comparer les offres** proposées sur le marché avant de souscrire un contrat. Le prix d'une couverture peut varier également de manière considérable d'une société d'assurance à l'autre.

La démarche est facultative pour les personnes qui exercent une activité commerciale. Mais, elle reste **recommandée dans tous les cas**. Les artisans se trouvent dans l'obligation de souscrire une [assurance responsabilité civile professionnelle](#). Elle coûte 300 euros environ par an.

Tableau récapitulatif des coûts de création d'une auto-entreprise

Selon les cas, le coût de création d'une auto-entreprise **peut vite dépasser les prévisions de l'entrepreneur**. Ci-dessous un tableau récapitulatif qui lui permet de voir avec plus de clarté :

- Le budget à allouer au projet ;
- Le détail des démarches facultatives et obligatoires.

Formalité	Caractéristique	Coût
Immatriculation de l'auto-entreprise	Obligatoires	<ul style="list-style-type: none"> • Gratuit, sauf pour l'argent commercial (27 euros) • Environ 3 euros de frais de rejet à anticiper • Frais de dépôt d'acte à prévoir pour l'entrepreneur marié • 60 euros supplémentaires si recours au service d'assistance proposé par le CFE
Domiciliation de l'auto-entreprise		Entre 10 euros et 150 euros (selon les options souscrites)
Souscription d'une assurance (artisans)		Environ 300 euros annuels
Frais de démarrage		200 euros en moyenne
Ouverture d'un compte bancaire professionnel	Obligatoire si CA > 10 000€ pendant 2 années consécutives	<ul style="list-style-type: none"> • 10 euros mensuels au maximum auprès d'une banque en ligne • De 20 euros à 35 euros mensuels chez un établissement bancaire classique
Stage de préparation à l'installation pour les artisans	Facultatif	Entre 200 euros et 400 euros en fonction des chambres de métiers
Étude de marché	Recommandé	Entre 80 euros et 400 euros HT

Dépenses marketing	2 à 10 % du budget
	Entre 11 euros et 155

Service d'accompagnement en ligne euros TTC, selon les services sollicités

FAQ

Le régime de la micro-entreprise est-il avantageux ?

Les démarches liées à la création de micro-entreprise sont peu nombreuses et faciles à accomplir. En plus de profiter de formalités administratives plus simples que celles d'une société, sa comptabilité est allégée. Les métiers les plus intéressants financièrement sous ce statut sont :

- Guide touristique ;
- E-commerçant ;
- Wedding planner ;
- Consultant marketing digital.

Quelles sont les activités qui ne peuvent pas être exercées en tant qu'auto-entrepreneur ?

Un grand nombre de métiers sont accessibles à l'auto-entrepreneur, mais il a l'interdiction d'exercer des activités réglementées telles que :

- L'expertise comptable ;
- La profession d'agent général d'assurance ;
- Les professions de santé, juridiques et judiciaires.

Où l'auto-entrepreneur doit-il s'immatriculer ?

S'il exerce une activité commerciale, il est tenu de s'immatriculer au RCS. Par ailleurs, l'artisan doit demander son immatriculation au RM. Il convient de préciser que dans tous les cas, la démarche est gratuite et peut s'effectuer en ligne ou auprès du CFE compétent.